

# *Groupe de réflexion sur l'agri-environnement (GRAE)*

## « Mares et agro-environnement en Wallonie »

12 juin 2008 - Strée





## La conservation des mares agricoles, une mesure agro-environnementale



T. Walot (GIREA), S. Rouxhet & A. Le Roi (aCREA)

Juin 2008

# MAE ???

# MAE ???

## P A C

I<sup>er</sup> pilier

Aide au revenu

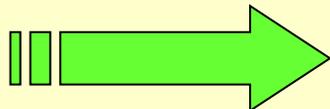
85 %

2<sup>nd</sup> pilier

Développement rural

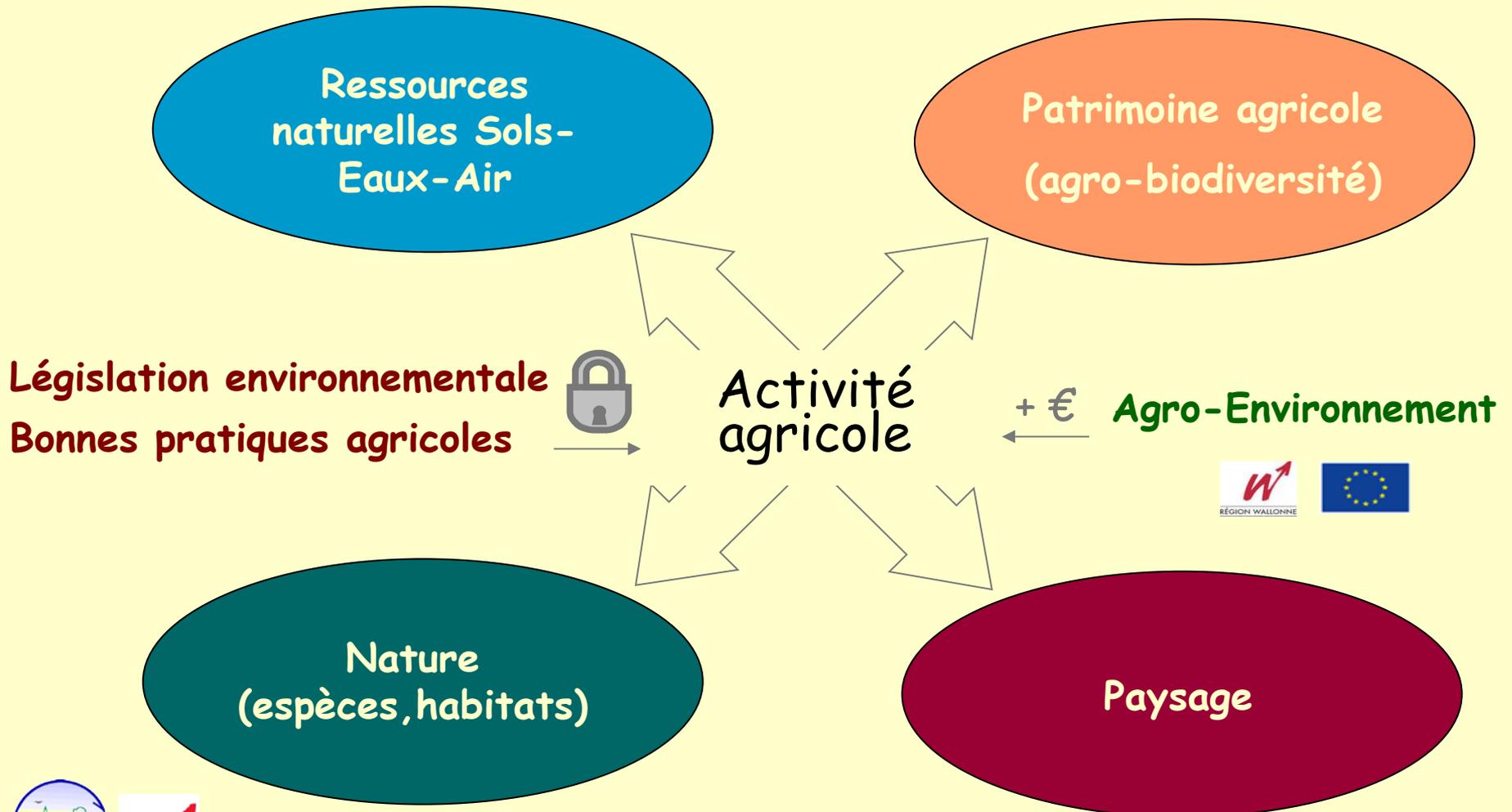
- AIDA (ex FIA)
- MAE dont Bio
- Diversification
- Indemnités N2000
- Projets Leader
- ...

15 %



PDR 2007-2013

# Une démarche incitative : les Mesures Agro-Environnementales



# Principes généraux des MAE

- Engagement > bonnes pratiques agricoles et obligations légales
- Démarche à caractère volontaire
- Durées d'engagements de 5 ans (renouvelables)
- Subvention/compensation à la perte de revenu + part incitative



Méthodes "de base"



Méthodes "ciblées"

Primes + élevées pour les méthodes favorables à la BIODIVERSITE dans les zones identifiées par le CRNFB (haies, mares, tournières, arbres fruitiers haute-tiges, etc, ...)

Conseil personnalisé + encadrement (information, localisation, dimensionnement, gestion, ...)

# Succès des MAE ?

MAE concernent :

+ de 42 % des exploitations

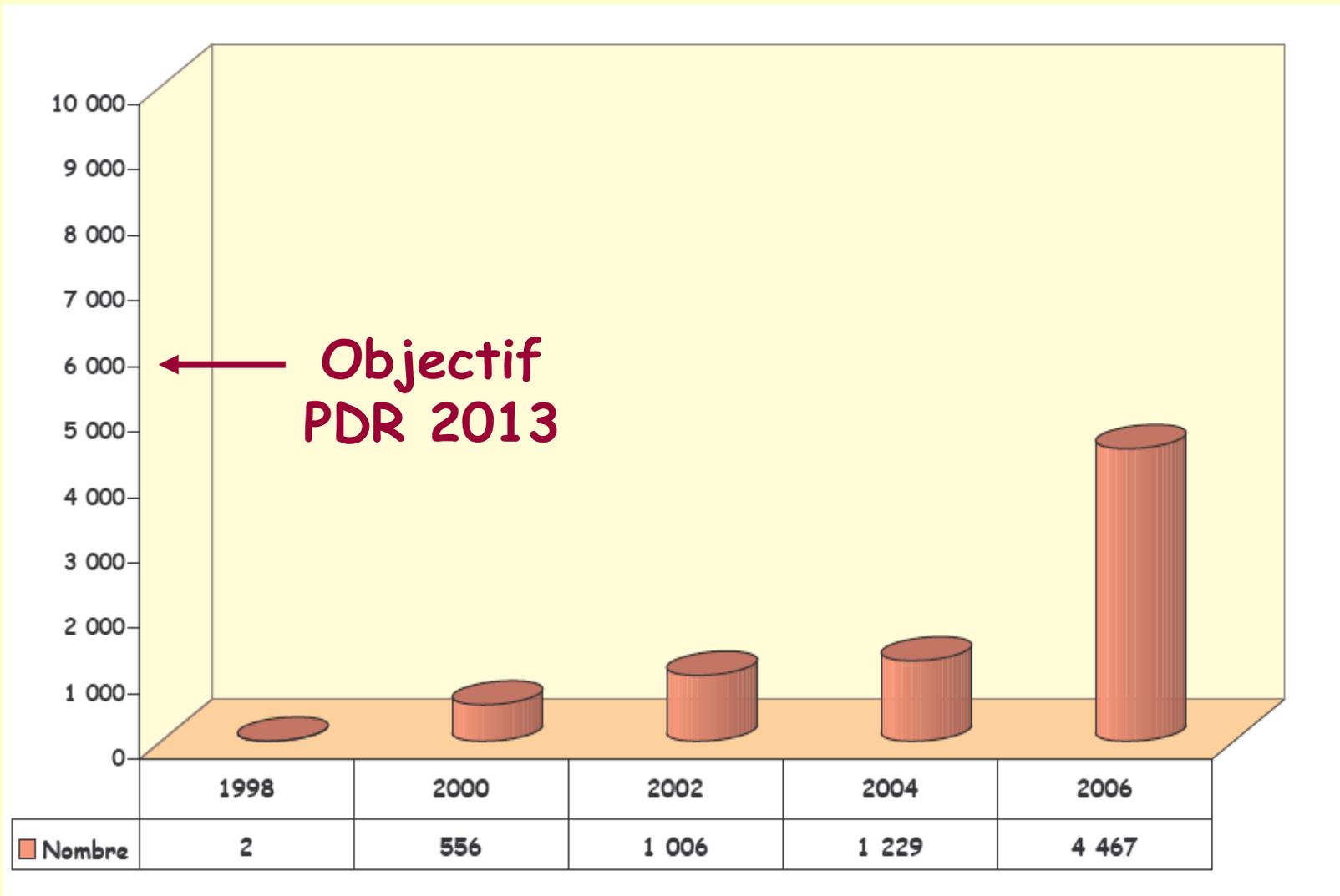
85 000 ha sur les 752 000 ha de terres agricoles

30 000 000 €/an

- Haies  $\pm$  12 500 km
- Arbres, arbustes, ...  $\pm$  125 000 a.
- Tournières enherbées  $\pm$  2 200 km
- Bords de cours d'eau  
en cultures  $\pm$  600 km  
en prairies  $\pm$  750 km
- Couvert hivernal  $\pm$  32 000 ha
- Cultures extensives  $\pm$  3 350 ha
- Faible charge en bétail  $\pm$  28 800 ha

- Prairies haute valeur biologique  $\pm$  1 460 ha
- Bandes aménagées  $\pm$  1470 km
- Plans d'actions < 100 exploitations

# La Mesure "maintien des mares" - Succès -



690 agriculteurs

# La Mesure "maintien des mares" - cahier des charges -

## Subvention pour l'entretien de mares agricoles

- Mares permanentes OU temporaires
- Min. 10 m<sup>2</sup>
- 50 €/an quelle que soit la superficie ou la valeur biologique
- Clôture sur  $\frac{3}{4}$  périmètre
- Pas de fertilisation ni phyto < 10 m
- Pas d'introduction (poissons, oiseaux, plante exotique, ...)
- Pas de remblais
- Si envasement ou atterrissement → curage + min. 25 % du périmètre en pente douce.

# MAE Mare - Aspects qualitatifs ?

- Deux enquêtes de terrain (50 mares en 2002, 50 en 2004)
- Critères :
  - **Description** (mare *sensu stricto* - plan d'eau + berges et *sensu lato* - milieu humide associé) : superficie, utilisation, profil, origine de l'eau, % pente douce, éclaircissement, présence d'un réseau écologique associé, ...
  - **Biologique** (relevé flore et évaluation des habitats, indication des espèces animales présentes)
  - **Sociologiques** : avantages et inconvénients pour la collectivité, pour l'agriculteur, ...
  - **Respects des critères de la MAE**

# Les mares agricoles - quelle utilité ?

Au niveau de la collectivité :

- Biodiversité (9/10)
  - Habitat : batraciens, limicoles, invertébrés, ...
  - Abreuvement et lieux de chasse : chauves-souris, hirondelles, ...
- Paysage (1/10)
- Epuration et régulation des eaux (< 1/10)

Perception chez l'agriculteur :

- Abreuvement du bétail (4/10)
- Drainage (2/10)
- Agrément, cadre de vie (1/10)
- Chasse, basse-cour, ... (< 1/10)

Mais risques présumés de douve, danger pour le bétail ou enfants, gêne lors des travaux agricoles (3/10)

# La MAE - Quels impacts ?

- 5 mares sur 10 ne respectent pas le cahier des charges (accès au bétail)
- Impact :
  - 50 % des mares semblent directement menacées en cas d'abandon de la MAE (remblai)
  - La majorité des mares revêtent une valeur biologique « bonne » à « très bonne » (sur base de la végétation)
  - Importance des abords de la mare < à la mare en elle-même, sauf dans de rares cas
  - 2006 : x nouvelles mares créés → ! : Risques de creusement dans des habitats humides de plus grand intérêt biologique, quid des terres de déblai ?
  - Biodiversité : mise en réseau >< isolement

# Aller plus loin ?

Oui, car lacunes + engouement → creusement de nouvelles mares, restauration

MAE « Mare » = mesure non ciblée → Possibilités d'aller plus loin ?

## Deux MAE complémentaires

« Prairie de haute valeur biologique »

**MAE 8 (MAE ciblée)**

450 €/ha, 1 500 ha



- Conservation de prairies maigres ou humides (habitats)
- Gestion adaptée à la conservation de la flore et de la faune sauvage (respect des dates de nidification, ...)

« Plan d'action Agro-Environnemental »

**MAE 10 (MAE ciblée)**

± 1 000 €/exploitation, 100 expl.

- Ensemble des pratiques
- Ensemble de l'exploitation
- Y compris bâtiments, etc...

# Eligibilité d'une prairie à la MAE PHVB critère « Présence d'espèces végétales protégées »



*Carex tomentosa*



*Ophioglossum vulgatum*



*Alopecurus rendleii*



*Menyanthes trifoliata*



*Dactylorhiza majalis*

# Eligibilité d'une prairie à la MAE PHVB critère « Présence d'espèces animales protégées »

Annexes I, IIa, XI du Décret NATURA 2000, soit 18 oiseaux, 4 papillons, 1 libellule,  
1 amphibien, 1 reptile, 3 chauves-souris (espèces de zones agricoles)



Traquet tarier



Grand Rhinolophe



Triton crêté

# Aller plus loin ?

Gestion orientée de la mare et de ses abords de  
(PHVB, Plan d'action)

Vers une MAE ciblée et un conseil spécialisé pour le  
creusement de nouvelles mares ??

- Habitat / espèces
- Réseaux de mares
- ...

Merci de votre attention



Groupe de Réflexion sur l'agri-environnement - [www.grae.be](http://www.grae.be)